

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014

Le vingt-neuf juillet deux mille quatorze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, FREVAL MARRO Corinne, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, OUTURQUIN Béatrice,

MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Etaient excusés absents et ont donné pouvoir :

Mme BELLANGER Nadine pouvoir à M. FONTANIE Guy,

Mme VANIER Pascaline pouvoir à Mme CHEDRU Dominique,

M. DUVAL Gérard pouvoir à M. MOIZAN Gérard,

M. JOUDEL Yves pouvoir à M. MALO Jean-Marc ;

Absent(s) :

soit 19 membres présents - 23 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé secrétaire de séance : M. CARLIERE Frédéric

Sept auditeurs assistaient aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 2 août 2014

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

*Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

Dans un premier temps, les conseillers acceptent la modification de l'ordre du jour.

Est ajoutée la question 6.

### **Question n° 1 : Salle culturelle - Autorisation à signature de deux avenants (dalle auto-portée) pour les lots 1 Gros œuvre et 15 VRD**

*Monsieur le Maire cède la parole à M. Moizan Gérard.*

M. Dupuis sollicite son retrait du débat.

*M. Moizan rappelle le projet initial de construction de la salle culturelle établi en dalle autoportée sur certaines parties de la structure.*

*Considérant la présence de cuve et séparateur d'hydrocarbures méconnue des services de la mairie lors de l'établissement du cahier des charges, il propose de revoir le projet ainsi que le suggèrent les conseillers techniques.*

*Leur suggestion repose sur la réalisation d'une dalle autoportée sur l'ensemble de la construction.*

*Cette nouvelle conception du projet génère un surcoût de 4 176.96 € HT.*

*Un avenant de plus-value pour l'entreprise SYMA titulaire du marché de gros œuvre d'un montant de 7 276.96 € HT a été rédigé, Un avenant de moins-value de 3 100 € HT pour l'entreprise YTP titulaire du marché VRD a été préparé.*

*Monsieur Lelaumier s'étonne de la méconnaissance de ces ouvrages. Prendre l'attache de l'ancienne propriétaire est sa première interrogation.*

*Monsieur Malo corrobore ces propos en affirmant leur présence.*

*M Fontanié répond qu'il a interrogé l'ancienne propriétaire. Celle-ci a bien signalé la présence d'une troisième cuve qui a nécessité une recherche importante, mais pas celle des deux déshuileurs.*

### **Le conseil municipal autorise la signature de deux avenants par 17 voix.**

*(Mmes Leber, Marro, MM. Joutel, Lelaumier et Malo votent contre).*

*M. Malo commente son vote en précisant qu'il est fort dommage déjà de signer des avenants avant que la première pierre ne soit sortie de terre.*

*Mme Chédru s'interroge sur la position de M. Malo par rapport au projet de la salle.*

*Ses remarques lui font penser qu'il est contre.*

*M. Malo poursuit en soulignant qu'il trouve le projet trop ambitieux notamment dans sa partie culturelle. Il n'a jamais été opposé à la construction d'une salle.*

*M. le Maire ajoute qu'un chantier d'une telle importance ne peut se réaliser sans avenant.*

### **Question n° 2 : Réforme du rythme scolaire :**

#### **Horaires – Mise en place d'activités périscolaires- Recrutement des intervenants**

*Au préalable d'un exposé commentant les propositions de la commission des affaires scolaires, M. Fontanié, maire a tenu à faire une déclaration.*

*Il a souhaité présenter l'organisation interne de la mairie tout en rappelant ses responsabilités.*

*Il a insisté sur le rôle des commissions chargées de travailler sur des projets, d'émettre des propositions qui seront ensuite soumises au vote des conseillers municipaux lors de séances publiques. Une volonté profonde de responsabiliser chacun a été largement soulignée.*

*Il entend en tant que premier édile suivre l'ensemble des dossiers de la commune, mais laisse volontairement les commissions travailler en interne afin de garder le recul nécessaire, conservant ainsi le plus de neutralité lors de décisions exigeantes et difficiles.*

*La mise en place de la réforme du rythme scolaire a soulevé bien des mécontentements de part et d'autre. Goderville n'a pas été le seul exemple en la matière.*

*Cette réforme tant décriée a été avant tout imposée aux collectivités.*

*Les élus de la commission aux affaires scolaires ont travaillé longtemps avant d'en arriver aux propositions faites lors du conseil municipal du 17 juin.*

*Leur souci de préserver l'intérêt de l'enfant a été une priorité. Se sont ajoutées à leur réflexion des contraintes financières, de locaux, de recrutement de personnel qualifié, de remarques faites par les parents d'élèves au travers des questionnaires qui avaient été*

*réalisés avant les élections municipales. Sans oublier, les directives ministérielles d'encadrement.*

*Il tient à remercier ses collaborateurs pour le sérieux de leur étude.*

*Le fruit du travail de cette commission a été présenté lors d'une réunion publique d'informations à laquelle il n'a pas souhaité participer, n'en déplaît à certains.*

*Que dire de cette réunion qui a été écourtée devant un impossible dialogue.*

*Dans un souci d'apaisement, il a annoncé vouloir retenir un projet qui aurait l'assentiment des représentants d'élèves et des enseignants.*

*Toutefois, il a ajouté que ce projet de réforme reste expérimental et entend bien le faire évoluer si nécessaire à la rentrée 2015/2016.*

*Monsieur le Maire a ensuite cédé la parole à Mme Bacheley.*

*Mme Laville en tant qu'enseignante se retire du débat.*

*Mme Bacheley présente alors le projet validé par les deux conseils d'école.*

*Les horaires scolaires retenus sont les suivants :*

- Horaires scolaires de 8 h 45 à 11 h 45 - 13 h 15 à 15 h 30  
Pause méridienne d'une heure trente sans activités  
Activités péri-scolaires de 15 h 30 à 17 h le mardi et le jeudi,  
Ludisport de 15 h 30 à 17 h le lundi,  
Garderie ludique avec ateliers de 15 h 30 à 17 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.  
Garderie traditionnelle de 17 h à 18 h 30.
- Ecole le mercredi matin de 8 h 45 à 11 h 45.
- Une garderie sera mise en place de 7 h 30 à 8 h 35 tous les matins de la semaine.

*Mme Bacheley poursuit en détaillant les activités proposées aux enfants.*

*Des ateliers d'anglais, de musique, de gymnastique et de sport seront mis en place les mardi et jeudi de la semaine.*

*Le lundi soir, les enfants pourront s'inscrire au dispositif du ludisport, organisé avec le concours de la communauté de communes.*

*Chaque jour de la semaine, des activités manuelles seront accessibles aux élèves.*

*Des bulletins d'inscription ont été distribués à toutes les familles.*

*A l'heure actuelle, un travail de répartition entre les différentes activités est en cours de réalisation.*

*Un point financier est fait.*

*Compte tenu du recrutement de personnes extérieures au personnel communal, la mise en place de la réforme aura un impact financier sur la masse salariale de 14 992.56 €.*

*Une commande de matériel a été réalisée pour les activités manuelles, elle s'élève à 2 908 €.*

*Les besoins en matériel pour les ateliers d'anglais, de gymnastique et de musique ne sont pas connus à ce jour.*

*Mme Brulin précise néanmoins qu'en considération du personnel communal impliqué dans cette réforme, le coût global du nouveau rythme scolaire se monte à 24 902 €.*

*Elle rappelle le montant de la dotation d'Etat annoncée uniquement pour la rentrée 2014/2015 soit 25 200 €.*

*M. Malo s'interroge du mode de recrutement des intervenants extérieurs.*

*Mme Brulin lui répond qu'ils seront engagés pour une année sous forme de convention signée auprès des associations qui les emploient actuellement ou d'arrêté du maire où la durée d'engagement sera précisée.*

**Le conseil municipal vote par 20 voix les nouveaux horaires pour la rentrée de septembre.**

*MM. Joutel et Lelaumier s'abstiennent sur ce point.*

### **Question n° 3 : Tarif des activités périscolaires et de la garderie**

*Les tarifs suivants sont soumis au vote :*

Garderie traditionnelle du matin (7 h 30 à 8 h 20) et du soir (17 h à 18 h 30) : 0.50 € de la demi-heure. Toute demi-heure commencée sera due.

Ateliers de 15 h 30 à 17 h : 2 €.

Gratuité de la garderie de 8 h 20 à 8 h 35. Au-delà de 18 h 30, tout quart d'heure dépassé sera facturé 5 €.

*Un comparatif est fait avec la situation actuelle.*

*La charge à supporter par une famille qui bénéficie des services de la garderie à taux plein s'élève actuellement à 5 € par jour. A la rentrée prochaine, elle sera de 4.50 €.*

*M. Malo s'interroge de cette diminution.*

*Il lui est répondu qu'une réflexion sur un tarif plus important pour les ateliers peut-être étudiée.*

*M. Fontanié informe ses collègues de tarifs existants dans les communes de Criquetot l'Esneval et de Fauville en Caux.*

*Redevances cantine et garderie additionnées, il s'avère que la ville de Goderville sollicite des participations moindres aux familles.*

*Il ajoute que le CCAS a vocation à examiner toutes demandes d'aides financières, qui pourront être suivies d'effet sous conditions de ressources.*

**Après avoir entendu cet exposé, les élus par 21 voix acceptent les tarifs préalablement proposés.** *MM. Joutel et Lelaumier s'abstiennent.*

### **Question n° 4 : Demande de subvention au Département pour pose de radars pédagogiques**

*M. Fleury expose un projet de mise en place de radars pédagogiques aux entrées de ville de Goderville. Un devis reprenant une implantation au nombre de six sera annexée à la demande de subvention. La dépense est évaluée à 12 194 € HT.*

**Le conseil municipal autorise par 18 voix Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Département au titre des amendes de police.**

*Mmes Leber, Marro, MM. Joutel, Lelaumier et Malo votent contre. certains d'entre eux étant contre l'implantation de ce type de panneaux, d'autres précisant que le nombre est trop élevé.*

### **Question n° 5 : Autorisation à signature des baux pour le centre médical**

*Monsieur le Maire reprend le projet de bail pour la location du centre médical aux différents professionnels de santé. Il précise que les loyers sont fixés en fonction de la surface occupée.*

*Les loyers suivants sont proposés :*

*Médecins : 400 € par mois,  
M. Leconte, kinésithérapeute : 500 € par mois,  
Mme Colbosc, orthophoniste : 200 € par mois,  
Mme Lenormand, orthophoniste : 125 € par mois,  
Mme Lelièvre, infirmière : 125 € par mois.*

**Le conseil municipal fixe les loyers précités, autorise M. le Maire à signer les actes, charge l'office notarial de la rédaction des baux, missionne les services administratifs de la gestion des loyers.**

**Question n° 6 : Décision modificative**

**Les conseillers municipaux valident des inscriptions budgétaires supplémentaires d'un montant de 622 € pour le dégrèvement jeunes agriculteurs et de 254 € suite à une déclaration erronée de logement vacant sollicité par un administré au titre de sa taxe d'habitation .**

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire cède la parole à M. Géron.

✓ Celui-ci informe ses collègues du rejet de la requête en rectification d'erreur matérielle faite par M. Franzolini auprès de la Cour d'Appel de Douai dans l'affaire qui l'oppose à la commune pour la construction du bâtiment de la société LPM à l'entrée de Goderville rue Jean Prévost.

✓ En ce qui concerne la marnière de l'église, M. Géron précise que la descente par le deuxième puits creusé par l'entreprise Duval, s'est réalisé récemment. Il s'avère que la cavité est en grande partie comblée. Etonné de ne pas avoir trouvé trace de ce comblement dans les archives maintes fois étudiées par ses soins, M. Géron a fait part de ses nouvelles recherches. Dans un dossier de comptabilité, il a retrouvé des éléments qui reprennent les travaux de consolidation entrepris du 21 septembre 1925 au 5 mai 1926. Nous sommes pour l'instant en attente du rapport officiel du CETE qui, il faut l'espérer lèvera le périmètre de sécurité. M. Géron fait savoir qu'une planification de visite de ce type d'ouvrages sera élaborée. Seront pris en considération les cavités touchant un bâtiment communal ou voie publique. En premier lieu sera programmée la visite de la marnière se situant sous la rue de la Chênaie, celle à proximité du cimetière se fera sur une tranche ultérieure. Des crédits seront prévus en ce sens sur les budgets 2015 et 2016.

La séance est levée à 19 h 40